

ARRONDISSEMENT
de MURET

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers: | |
| En Exercice: | 15 |
| Présents: | 14 |
| Votants: | 14 |

**Objet : Désignation d'un délégué
à la commission locale d'évaluation
des charges transférées (CLECT)
Annule et remplace la 2020-27**

L'an Deux Mil Vingt
Le 2 Juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment
convoué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD,
Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal le
26/06/20
**PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS.
BERTIN. CARLES. CHEFTEL GROS. .
Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT.
GALEA. GARCIA. HERRERA. MAURETTE. RADJA.
ABSENT EXCUSE : M. CONCATO**

Mme Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Conformément aux textes en vigueur, la Communauté d'Agglomération du Muretain créera sa Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans sa séance du 9 juillet 2020. La commission est composée d'un représentant par commune Aussi pour ce faire, il appartient au Conseil Municipal de désigner le membre chargé de représenter la commune dans cette commission.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 5211-5 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies-C du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/12/2003 portant extension transformation de la Communauté de Communes du Muretain en Communauté d'Agglomération à Taxe Professionnelle Unique,

Monsieur Le Maire fait appel à candidature.

La candidature suivante est présentée : Madame PAJAUD Solange

ELECTION DU DELEGUE

Chaque Conseiller Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et 66 du
Code Electoral :..... 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

- Majorité absolue : : 8

A obtenu :

- Madame PAJAUD Solange : 14 voix

Madame **PAJAUD Solange** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés a été proclamée déléguée par la commune pour la représenter au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture
le 03/07/2020
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

En Mairie le 02/07/2020
Le Maire, J.C. GARAUD

